



**PROVINCE DE QUÉBEC
COMTÉ DE KAMOURASKA
MUNICIPALITÉ DE SAINT-GABRIEL-LALEMANT**

AVIS PUBLIC DE PROMULGATION

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée,
Micheline Lavoie, greffière-trésorière adjointe de la susdite municipalité

QUE le conseil municipal de la municipalité de Saint-Gabriel-Lalemant a adopté, lors d'une séance tenue le 3 octobre 2023, le Règlement numéro 25-23 visant à modifier le Règlement no 04-09 décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1;

QU'aucun avis de motion ni présentation du présent règlement n'a été donné;

QUE le présent règlement a été adopté à la séance de conseil du 3 octobre 2023;

QUE le présent règlement entrera en vigueur à la date de la publication d'un avis à cet effet que la ministre des Affaires municipales fera publier à la Gazette officielle du Québec.

DONNÉ à Saint-Gabriel-Lalemant ce 11 octobre 2023.

Micheline Lavoie, greffière-trésorière adjointe

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, Micheline Lavoie, greffière-trésorière adjointe de la municipalité de Saint-Gabriel-Lalemant, certifie par la présente que j'ai affiché le présent avis public concernant le Règlement no 25-23 au bureau municipal situé au 12, avenue des Érables, Saint-Gabriel-Lalemant, ainsi que sur le site Internet de la municipalité, au saintgabriellalemant.qc.ca, en date du 11 octobre 2023.

Micheline Lavoie, greffière-trésorière adjointe